

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

L'an deux mille dix-sept, le 31 mars à 9 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux des services techniques du pôle de Brionne de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, rue des Martyrs – 27800 Brionne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 27 mars 2017

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 14

Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, M. DELAMARE, M. GRIHAULT, M. MALARGÉ, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VATINEL
Étaient absents : Mme BLOTIERRE, Mme CASEY, Mme ERARD, Mme GOETHEYN, M. KAREB, M. MALHERBE, M. PALADE, Mme TERRASSE, Mme VANDERHOEVEN, Mme VAN DEN DRIESEN

Pouvoirs : M. KAREB a donné pouvoir à Mme BINET ; Mme TERRASSE a donné pouvoir à M. ANTHIERENS ; Mme VAN DEN DRIESEN a donné pouvoir à M. PERDRIEL.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre MALARGÉ

Objet : Approbation de la convention de prestation de services avec la Mairie de Courbépine

PJ : Convention

Monsieur le Président rappelle que le chantier d'insertion du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a pour vocation d'accueillir des personnes en difficultés sociales et professionnelles en vue de leur retour vers l'emploi ou une formation qualifiante.

Ces agents œuvrent à la valorisation du patrimoine naturel et effectuent des travaux d'entretien des espaces verts sur les sites de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Cependant, de manière ponctuelle et dans le cadre d'une prestation de service, ils peuvent intervenir pour le compte de communes, membres ou non de la collectivité.

Monsieur le Président fait savoir que la Mairie de Courbépine a émis une demande pour l'entretien de 62 tilleuls avec enlèvement des bois morts. Cette intervention représente une prestation de deux jours dont les modalités sont définies dans la convention ci-jointe.

Aussi, Monsieur le Président soumet au Conseil d'Administration l'approbation de cette convention.

PRÉFECTURE DE L'EURE



05 AVR. 2017

ARRIVÉE

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ⇒ Approuve la convention de prestation de services entre le C.I.A.S. et la Mairie de Courbépine
 - ⇒ Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération
-

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,



Jean-Claude ROUSSELIN.

Le Président,